

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du  
jeudi 21 décembre 2017

**12<sup>ème</sup>Commission**

**N°CD-2017-7-12-1**

**Service instructeur**

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

**Service consulté**

Direction des systèmes d'information  
Direction générale des services  
Direction de la communication  
Cabinet  
Service juridique  
Service de la documentation

**MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU  
PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE)**

Résumé : En application des décisions de l'Assemblée départementale, les directions fonctionnelles citées ci-après poursuivent, à l'instar des années précédentes, leurs efforts de gestion avec des résultats concrets : une maîtrise des dépenses afin de garantir le maintien des capacités d'investissement de la collectivité. Le présent rapport a donc pour objet de soumettre, aux fins d'adoption par le Conseil départemental, les propositions de crédits 2018, en investissement et en fonctionnement, dans le périmètre fonctionnel suivant :

- La direction des systèmes d'information : 2 909 269 € en investissement et 3 734 442 € en fonctionnement;
- La direction d'appui juridique et documentaire (service juridique, service de la documentation et service administratif de l'Assemblée) : 522 100 € en fonctionnement;
- La direction générale des services (incluant les concours divers ainsi que le service du contrôle de gestion et de pilotage des politiques publiques) : 105 000 € en investissement et 552 227 € en fonctionnement;
- Le cabinet : 2 135 700 € en fonctionnement;
- La direction de la communication : 5 000 € en investissement et 718 000 € en fonctionnement.

Les moyens proposés pour 2018 s'élèvent à 10 681 738 € (3 019 269 € pour les crédits d'investissement et 7 662 469 € pour les crédits de fonctionnement).

Des recettes, tant en investissement (57 000 €) qu'en fonctionnement (98 100 €), sont également inscrites pour un montant total de 155 100 € .

En guise d'introduction, le tableau global récapitulatif ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, les propositions de montants, tant en recettes qu'en dépenses, parmi les directions fonctionnelles citées. Les évolutions budgétaires 2017 et 2018 sont également mises en exergue.

<b>Dépenses d'Investissement</b>						
Politique	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2018- BP 2017 en €	BP 2018 - BP 2017 en %	NOUVELLES AP BP 2018 EN €
Direction des systèmes d'information	2 869 274	2 927 000	2 909 269	-17 731	-0,61%	2 883 269
Service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques	87 500	140 000	105 000	-35 000	-25,00%	
Direction de la communication	0	5 000	5 000	0	0,00%	5 000
<b>Recettes d'Investissement</b>						
Politique	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2018- BP 2017 en €	BP 2018 - BP 2017 en %	
Direction des systèmes d'information	0	0	57 000	57 000		

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>					
Politique	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2018-BP 2017 en €	BP 2018-BP 2017 en %
Direction des systèmes d'information	3 015 316	3 599 457	3 734 442	134 985	3,75%
Direction appuis juridique et documentaire - service juridique	127 275	140 000	140 000	0	0,00%
Direction appuis juridique et documentaire - service documentation et veille	129 969	135 000	135 000	0	0,00%
Direction appuis juridique et documentaire - service administratif de l'Assemblée	211 933	247 100	247 100	0	0,00%
Direction générale des services - concours divers	77 183	78 500	78 500	0	0,00%
Direction générale des services - service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques	42 273	82 400	473 727	391 327	474,90%
Direction de la communication	745 220	713 010	718 000	4 990	0,70%
Cabinet	2 006 857	2 056 700	2 135 700	79 000	3,80%
<b>Recettes de Fonctionnement</b>					
Politique	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2018-BP 2017 en €	BP 2018-BP 2017 en %
Direction des systèmes d'information	9 154	88 100	88 100	0	0,00%
Direction appuis juridique et documentaire - service juridique	17 824	10 000	10 000	0	0,00%

## **I/ LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Le budget primitif 2018 de la Direction des systèmes d'information s'établit à 6 643 711 € en dépenses (3 734 442 € en fonctionnement et 2 909 269 € en investissement).

Ce budget global est en augmentation de 1,8 % par rapport au budget primitif de 2017. Cette augmentation s'explique par les fortes actions qui seront engagées :

En relation avec la stratégie de réussite éducative qui fait l'objet d'un rapport spécifique, 1 143 000 € seront consacrés aux collèges avec, en particulier, le raccordement dès 2018 de tous les établissements à la Fibre Optique et le câblage informatique de toutes les salles qui ne le sont pas aujourd'hui. Cette étape est un préalable pour développer une nouvelle politique d'équipement numérique pour laquelle un montant de 10 millions d'euros sera affecté dans les toutes prochaines années. Plusieurs actions seront menées comme la mise à niveau du parc informatique et le développement de l'usage des équipements individuels (Tablettes, smartphones) adossé aux projets éducatifs qui seront proposés par les établissements. En parallèle la D.S.I. va étendre à 30 le nombre des collèges pour lesquels la maintenance des équipements informatiques sera prise directement en charge.

Dans le cadre de la stratégie numérique dans laquelle s'est engagée notre collectivité, 380 000 € seront affectés à la dématérialisation complète de la chaîne d'instruction de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), depuis la demande du bénéficiaire, jusqu'au versement des prestations, en passant par l'analyse des besoins au domicile des personnes âgées. C'est dans ce contexte que seront numérisés les 30 000 dossiers du service des Prestations d'Aides Sociales soit environ 1,6 million de documents.

Les plus importants postes de dépenses et de recettes sont résumés ci-après.

### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

#### **- Informatique (J621) :**

- 143 500 € pour le fonctionnement des périphériques d'impression, les accessoires pour les postes de travail et l'accompagnement sur le projet Prim'Vert (dont l'objectif est d'économiser 70 000 € par an sur les frais d'impression par la mise en place d'un nombre nettement réduit d'imprimantes, plus performantes et mutualisées) ;
- 806 492 € pour la maintenance en condition opérationnelle de l'ensemble des logiciels métiers (solidarité, finances, ressources humaines, routes, culture, marchés publics...). Cette maintenance est encadrée par des contrats avec les différents éditeurs concernés ;
- 956 650 € pour le personnel en Infogérance. Il est à noter que ce montant est stable par rapport à 2017 et en baisse de 25 % comparé à 2015.
- 60 000 € pour l'accompagnement, à compter du second semestre 2018, des 230 assistants familiaux dans la mise en œuvre et l'utilisation de l'équipement informatique qui leur sera fourni. Cette action s'inscrit dans la volonté d'intégrer pleinement ces personnels distants, aux systèmes d'information de la collectivité. Cette intégration s'est traduite en 2017 par la fourniture d'une messagerie professionnelle à chaque assistant familial, ainsi qu'un accès à l'intranet départemental et à un site collaboratif dédié. Elle se poursuivra en 2018 par la mise en place d'un équipement informatique à leur domicile ;

- 114 500 € pour la maintenance de l'infrastructure centrale (serveurs, bases de données) ;
- **Réseau de télécommunications (J622) :**
- 752 700 € pour les frais de télécoms ventilés entre la téléphonie fixe (29 %), la téléphonie mobile (24 %), l'interconnexion des sites (45 %) et le réseau ADSL (2 %);
- 137 300 € pour la maintenance de l'infrastructure réseau ;
- **Informatisation des collèges (E659) :**
- 683 300 € seront consacrés aux collèges afin, notamment, de relier tous les établissements à la fibre optique, opération très attendue par les collèges concernés et prendre en charge directement la maintenance informatique de trente collèges, maintenance assurée jusqu'à présent par les services du rectorat. En 2019, la maintenance informatique de la totalité des collèges sera prise en charge par le Département du Haut-Rhin.

Le budget global inscrits'élève à 3 734 442€ en crédit de paiement (CP).

## **2/ Les dépenses d'investissement**

- **Informatisation des collèges (E159) :**
- 460 000 € pour les collèges dont l'essentiel sera consacré à la mise à niveau de l'infrastructure technique (réseaux et serveurs). C'est une étape essentielle pour offrir les performances indispensables à l'usage des outils numériques d'aujourd'hui ;
- **Informatique (J121) :**
- 183 600 € pour le développement d'applications WEB ;
- 296 869 € pour l'acquisition de modules complémentaires sur des logiciels en place (finances, marchés publics, ressources humaines, immobilier et logistique, informatique, le futur système d'information géographique...) ;
- 222 000 € pour l'équipement informatique des assistants familiaux ;
- 641 931 € pour le maintien à niveau de l'infrastructure centrale (licences logicielles, remplacement de serveurs) ;
- 380 000 € pour l'informatisation de la chaîne d'instruction de l'A.P.A :
- Dématérialisation des 30 000 dossiers existants du service des prestations d'aides sociales (P.A.S) ;
- Mise en place d'un portail Web pour permettre aux bénéficiaires (ou leurs ayants-droits) de déposer en ligne leur demande ;
- Dématérialisation du flux entrant ;
- Etablir avec l'utilisateur – à son domicile - les propositions d'aides pertinentes.
- 286 500 € pour le droit d'usage de logiciel sur le Cloud (messagerie, portail informatique de la DSI, logiciel de création graphique) ;
- 247 169 € pour la maintenance évolutive des logiciels métiers.

- **Réseau de télécommunications (J122) :**

- 191200 € pour le maintien à niveau de l'infrastructure réseau (licences logicielles, matériels).

Le budget global inscrit s'élève à 2 883 269 € en autorisations de programme et 2 909 269 € en crédits de paiement.

## **II/ LA DIRECTION D'APPUI JURIDIQUE ET DOCUMENTAIRE**

### **1/ Le service juridique (J 720)**

Identiques à 2017, les propositions de crédits présentées par le service juridique pour l'exercice 2018 s'élèvent à 140 000 € et ont pour objet :

- les frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux pour la défense des intérêts du Département. Le BP 2018 prévoit à ce titre un crédit de 90 000 €, montant stable comparé à 2017.
- la subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'Institut du droit local alsacien-mosellan. Le soutien départemental est stable depuis six ans.

Il est à noter que les contentieux génèrent des recettes provenant, par exemple, de la perception par la partie gagnante des frais irrépétibles, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile.

Ces recettes sont estimées en 2018 à 10 000 €.

### **2/ Le service documentation et veille (J 619)**

La proposition de budget du service documentation et veilles'élève à 135 000 €, montant identique au budget précédent.

Les propositions de crédits pour ce service serviront à assurer :

- La gestion des abonnements

En 2017, le service documentation avait la responsabilité de 381 abonnements sur support papier ou numérique d'une valeur totale, en année pleine, de 125 489 €.

Il convient cependant de majorer le coût des abonnements conservés de 3% afin de compenser les augmentations de tarifs pour 2018, la progression des coûts des bases de données juridiques étant particulièrement prononcée.

La proposition de ce crédit dédié à la gestion des abonnements est ainsi portée à 129 000 €.

- L'achat des ouvrages

Afin de permettre l'accroissement et la mise à jour des collections, tant celles du service documentation que celles conservées dans les différentes Directions du Conseil départemental, il est proposé un crédit de 6 000 €.

### **3/ Le service administratif de l'Assemblée (J 616 et J 716)**

Le projet de budget du service administratif de l'Assemblée pour l'année 2018 est lui aussisimilaire dans sa composition et ses montants comparé à l'exercice précédent.

En 2018, au titre du fonds d'intervention des élus, un crédit est sollicité d'un montant total de 192 100 € (identique à celui du budget 2017). Chaque Conseiller départemental dispose d'une enveloppe de 5 650 € lui permettant d'intervenir pour :

- soutenir les associations, collectivités ou organismes divers de son canton, dans la limite de 400 € par bénéficiaire, par an et dans le strict respect des compétences dévolues au Département ;
- des secours exceptionnels lui permettant une action de solidarité tout au long de l'année en faveur de bénéficiaires de son canton ;
- l'achat de coupes et récompenses.

Chaque membre de l'Assemblée dispose, à sa convenance, de la répartition de ces crédits entre ces trois types d'aides.

Par ailleurs, un crédit de 50 000 €, montant identique comparé à celui de 2017, est sollicité au titre du fonds d'intervention culturelle et sociale départemental destiné à des interventions d'envergure départementale en faveur d'associations, organismes ou collectivités qui, compte tenu de leur caractère, ne peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre des critères existants fixés par l'assemblée départementale.

Enfin est proposée l'inscription d'un crédit de 5 000 € au titre des frais de transcription des réunions de l'Assemblée.

### **III/ LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

#### **1/ Les concours divers (J 612)**

Identiques à l'exercice précédent, les propositions relatives aux concours divers concernent, pour un montant total de 78 500 €, les moyens affectés aux frais suivants :

- Cotisation à l'association des Départements de France (ADF) : 60 000 € ;
- Cotisation à l'association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) : 14 000 € ;
- Concours divers : 500 € ;
- Frais de représentation : 4 000 €.

#### **2/ Le service de contrôle de gestion et de pilotage des politiques publiques (J 612 et J 712).**

Le montant total des propositions de crédits à allouer en 2018 au service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques s'élève à 473 727 € en fonctionnement et à 105 000 € en investissement.

La répartition de ces crédits est la suivante :

- **en fonctionnement :**

Un budget de 451 344 € est proposé pour la conduite d'études : le service C3P regroupe désormais l'ensemble des études relevant de la thématique « organisation des services ou évaluations des politiques ». Ce regroupement permet de mieux coordonner l'ensemble des démarches et ouvre la possibilité d'optimiser les crédits études.

Il convient de noter que ce budget « études » représente donc une économie équivalente dans les Directions concernées.

Quatre Directions ont exprimé des besoins :

- La Direction des routes pour la conduite du projet « routes 2025 » ;
- La Direction de l'éducation, de la culture et des sports pour la conduite d'une étude de modernisation des archives départementales ;
- La Direction des systèmes d'information pour l'accompagnement de son projet de réorganisation ;
- La Direction de la solidarité pour 7 études d'accompagnement de son actuel travail de réorganisation. Ces études sont de 2 types : des approches pragmatiques telles l'amélioration des outils informatiques et la mise en conformité avec la nouvelle organisation et des approches stratégiques (comme l'étude de l'offre des services à domicile dans le Haut-Rhin).

L'observatoire départemental, quant à lui, s'attachera les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir le besoin en matière de système d'information géographique et, surtout, d'assister le Département dans le choix d'acquisition des futurs outils, en cohérence avec le futur portail internet en cours de construction par la Direction de la communication.

Le C3P sollicite également, toujours au titre du fonctionnement, des crédits pour les budgets suivants :

- un budget de 6048 €, sur la ligne annonces et insertions en cohérence avec les appels d'offres à lancer ;

- un budget de 9 000 € qui sera nécessaire en prévision de l'adhésion à l'Institut de données géographiques (IDG) de la Région ;

- un budget de 6 635 € est proposé pour la démarche qualité réparti comme suit : 3 800 € pour la certification environnementale des forêts départementales et 2 835 € pour les deux périmètres certifiés ISO 9001 (patrouilles RD et pistes cyclables). Les deux périmètres relatifs aux routes sont susceptibles d'être abandonnés au cours de l'année 2018, en fonction des décisions à prendre dans le cadre du projet « Routes 2025 » ;

- un budget de 700 € pour la cotisation à l'association finances, gestion et évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).

- **en investissement :**

105 000 € de crédits de paiements sont sollicités pour 2018. Il s'agit de participer, avec les Départements de la Moselle et du Bas-Rhin, de la Région Grand Est et de l'Etat (DGFIP) à l'informatisation du cadastre, à l'instar de ce qui a été fait pour le Livre Foncier. Il s'agit de numériser les archives et les schémas d'arpentage afin de fournir aux collectivités et aux professionnels un outil moderne de consultation et de travail. Pour réaliser ce projet, les collectivités ont conclu une convention constitutive de groupement de commandes. Ce groupement est piloté par la Région.

L'investissement total est estimé à 2 M€, sa charge étant répartie ainsi : 600 000 € financés par le FEDER, 350 000 € par chaque collectivité impliquée (Région, Départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin). Le fonctionnement de ce service numérisé sera entièrement financé par l'ordre des experts géomètres.

Cette charge a fait l'objet du vote d'une autorisation de programme de 350 000 € en 2016. Le crédit de paiement nécessaire pour honorer la tranche 2018 est de 105 000 €.

#### **IV/ LE CABINET**

Le projet de budget 2018 du Cabinet est d'un montant total, uniquement en fonctionnement, de 2 135 700 € (**J 618 et J 718**).

Cette proposition de budget est composée des propositions de crédits réparties comme suit parmi les différents postes budgétaires :

- 950 000 € pour les indemnités des Conseillers départementaux ;
- 452 000 € pour les cotisations patronales ;
- 265 000 € pour les cotisations salariales (charges sociales et caisses de retraite complémentaires) ;
- 75 000 € pour les frais de déplacements ;
- 10 000 € pour les frais de formation des Conseillers ;
- 13 200 € pour les moyens mis à disposition des groupes d'élus, notamment les fournitures de bureau et la documentation ;
- 5 000 € dans le cadre des échanges avec le Lot-et-Garonne.

A ces crédits, s'ajoutent :

- la contribution d'équilibre à l'association de secours et d'entraide des Conseillers généraux et anciens Conseillers généraux du Haut-Rhin (ASECOHR) pour un montant de 250 000 € ;
- les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies...) d'un montant de 96 000 €.

Par ailleurs, au titre des interventions diverses de l'Assemblée départementale en 2018, les autres crédits suivants sont proposés :

- une enveloppe de 2 500 € en faveur des anciens combattants et victimes de guerre ou leurs familles, au vu de la liste des bénéficiaires soumise par le Directeur départemental de l'ONAC (office national des anciens combattants et victimes de guerre) ;
- une enveloppe de 10 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin ;
- 7 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers.

#### **V/ LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Le projet de budget 2018 de la Direction de la communication s'élève à 723 000 €. Il est composé comme suit :

- 718 000 € en fonctionnement(**J 614**)
- 5 000 € en investissement(**AP nouvelle – J 114**)



Ce crédit de 5 000 € sera destiné à l'achat de matériel photographique et audiovisuel.

Le budget s'organise autour des priorités suivantes :

- Le confortement des moyens vers le média digital ;
- La poursuite du magazine départemental dans sa formule actuelle de 36 pages, avec une parution trimestrielle ;
- Le maintien des moyens dédiés pour les relations presse ;
- Le partenariat poursuivi avec les médias régionaux.

Dans le cadre du partenariat entre les deux Conseils départementaux alsaciens, des actions spécifiques seront développées avec le Département du Bas-Rhin telles, par exemple, le dossier « Alsace », le festival « vos oreilles ont la parole », « collèges au cinéma » ou des publications communes intégrées dans les magazines départementaux respectifs. A cet effet, il est proposé de conduire ces actions spécifiques conjointes à moyens constants.

Il convient de souligner que des économies sont réalisées principalement par la non reconduction de l'opération « Grand Reporter DNA » (- 10 000 €).

La répartition des crédits budgétaires sollicités s'établira de la sorte parmi les différents postes :

- 322 000 € au titre de l'édition du Haut-Rhin magazine (4 numéros/an) – 0,21 % ;
- 105 607 € pour les actions de communication thématiques (- 10,45 %) ;
- 130 150 € pour la communication digitale et le développement de nouveaux projets numériques ;
- 85 000 € pour le partenariat « Alsace 20 » ;
- 41 393 € pour les fonctions supports (signalétique, insertions publicitaires, matériel photos...) ;
- 11 850 € pour les outils nécessaires à l'organisation des relations presse ;
- 4 000 € pour les productions audiovisuelles ;
- 18 000 € au titre du service commun avec la Direction de l'éducation, de la culture et des sports.

En conclusion, au vu de l'annexe I du présent rapport, je vous propose de :

- voter l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses et recettes suivantes :

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2018
direction des systèmes d'information	2 883 269 €	2 909 269 €	3 734 442 €	6 643 711 €
direction d'appuis juridique et documentaire			522 100 €	522 100 €
direction générale des services		105 000 €	552 227 €	657 227 €
cabinet			2 135 700 €	2 135 700 €
direction de la communication		5 000 €	718 000 €	723 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 883 269 €</b>	<b>3 019 269 €</b>	<b>7 662 469 €</b>	<b>10 681 738€</b>
recettes d'investissement	57 000 €	57 000 €		57 000 €
recettes de fonctionnement			98 100 €	98 100 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>57 000 €</b>	<b>57 000 €</b>	<b>98 100 €</b>	<b>155 100 €</b>

- m'autoriser à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes dans le cadre de l'exécution du budget des directions fonctionnelles citées dans le présent rapport.
- donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi de ce budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT